

Bruxelles, le 24 octobre 2024
(OR. en)

14851/24

Dossier interinstitutionnel:
2024/0222(NLE)

FISC 200
ECOFIN 1190

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	13221/24 - COM(2024) 399 final
Objet:	Décision d'exécution du Conseil modifiant la décision 2009/791/CE autorisant la République fédérale d'Allemagne à proroger l'application d'une mesure dérogeant aux articles 168 et 168 bis de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée - Adoption

1. Le 9 septembre 2024, le Conseil a reçu la proposition de la Commission¹ relative au sujet visé en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de la dérogation concernée au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
 - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 14339/24;
 - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

¹ Doc. 13221/24.